



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 30 novembre 2021 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Stéphane LOISON. Roland LOUBEYRE

MESURES SANITAIRES S'APPLIQUANT AUX COMPETITIONS

La Commission invite les clubs à consulter régulièrement le site internet de la Ligue pour se tenir informés des dispositions récentes arrêtées dans le cadre du protocole sanitaire des compétitions et pour les mettre en application (**voir les derniers arrêtés du 26/11/21**).

HORAIRES (Rappel) - ARTICLE 31 DES RG DE LA LAuRAFoot

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

L'horaire négocié : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

SENIORS

- **Horaire légal** :
 - Samedi 18h00 en R1.
 - Dimanche 15h00 en R2 et R3.

- **Horaire autorisé** :
 - Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1.
 - Dimanche 14h30 en R2 et R3.
 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 : uniquement- en lever de rideau et avec exclusion du R1.
 - Samedi entre 19h00 et 20 00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2 et R3.
 - Samedi entre 18h00 et 20h00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18 00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement) ».

RAPPELS

- **REPLACEMENT DES JOUEURS** (Article 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot) :
Précisions :

« Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... ».

- **ARBITRES, DELEGUES.**

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- **F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :**

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI ou la feuille de match papier (scannée) **dès la fin de la rencontre** avant le dimanche soir 20h00.

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**
Pour les Officiels et les Clubs, **n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.**

- A NOTER POUR LES CLUBS DE N3 :

* **Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) pour chaque rencontre et que l'échange de fiche de liaison est indispensable, celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.**

* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

* **Habillage des stades**: les habillages du championnat de N3 (drapeaux et bâches) ont été envoyés.

- Installer la bâche en face de la tribune principale (pour une bonne visibilité, notamment en cas de captation de la rencontre).

- Installer le drapeau de championnat avant le coup d'envoi.

REPORT DE RENCONTRES EN CHAMPIONNAT N3

En raison de la reprogrammation de la rencontre de Coupe de France : HAUTS LYONNAIS / F.C. BOURGOIN JALLIEU (non jouée le 28 novembre dernier suite à l'enneigement du terrain) pour le dimanche 05 décembre 2021 à 13h30, les rencontres ci-après du championnat N3 prévues pour le 04 décembre 2021

- Match n° 20113.1 : F.C. THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. / HAUTS LYONNAIS

- Match n° 20114.1 : F.C. BOURGOIN JALLIEU / Ac. Sp. MOULINS FOOT

sont reportées à une date ultérieure.

DOSSIERS

* **REGIONAL 3 – Poule J**

A.S. BRON GRAND LYON / S.O. PONT CHERUY CHAVANOZ (match n° 2190.1 du 06/11/2021)

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 22 novembre 2021 concernant le sort donné à cette rencontre.

Suite à la participation du joueur SLIMANI Yaniss (SO PONT CHERUY CHAVANOZ) , suspendu à cette date et à la réclamation de l'A.S. BRON, la Commission des Règlements a donné match perdu par pénalité au So PONT CHERUY CHAVANOZ avec -1 point et 0 but pour en attribuer le gain à l'A.S. BRON avec 3 points et 3 buts.

* **MATCHS A REJOUER**

Lors de sa réunion en date du 22 novembre 2021, la Commission Régionale des Règlements a donné matchs à rejouer les rencontres ci-après du samedi 20 novembre 2021 et dont le déroulement a été arrêté suite à la présence d'un épais et persistant brouillard. La Commission Sportive en prend acte.

* R1 – Poule A : match n° 20179.1 : A.S.DOMERAT / U.S. SAINT FLOUR

* R1 – Poule B : match n° 20246.1 : A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / S.A. THIERS

* R3 – Poule B : match n° 20775.1 : BEZENET DOYET FOOT / A.S. VARENNES

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

* **NATIONAL 3**

Rencontre reprogrammée au **samedi 18 décembre 2021 à 18h00**

- **Match n° 20095.1 : CHAMBERY SAVOIE FOOT / CLERMONT FOOT 63 (2)**

(remis du 13 novembre 2021)

* **REGIONAL1 – Poule A**

Rencontre reprogrammée au **samedi 18 décembre 2021 à 18h00**

* **Match n° 20177.1 : A.S. DOMERAT / R.C. VICHY**

(remis du 13 novembre 2021)

* **REGIONAL 1 – Poule B**

Rencontres reprogrammées au **samedi 18 décembre 2021 à 18h00**

* **Match n° 20240.1 : S.A. THIERS / F.C. VENISSIEUX**

(remis du 13 novembre 2021)

* **Match n° 20241.1 : OI. SALAISE RHODIA / U.S. BLAVOZY**

(remis du 13 novembre 2021)

* **REGIONAL 3 – Poule B**

Rencontre reprogrammée au **dimanche 19 décembre 2021 à 15h00**

* **Match n° 20775.1 : BEZENET DOYET FOOT / A.S. VARENNES**

(remis du 20 novembre 2021)

* **REGIONAL 3 – Poule C**

Rencontres reprogrammées au **dimanche 19 décembre 2021 à 15h00**

* **Match n° 20839.1 : A.S. LOUCHY / OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL**

(remis du 20 novembre 2021)

* **Match n° 20842.1 : U.S. MARINGUES / A.S. NORD VIGNOBLE**

(remis du 20 novembre 2021)

* **REGIONAL 3 – Poule K**

Rencontre reprogrammée au **dimanche 19 décembre 2021 à 15h00**

* **Match n° 21368.1 : ANNONAY F.C. / A.S. MISERIEUX TREVOUX (2)**

(remis du 20 novembre 2021)

NOTA :

La présente liste de matchs de championnat en retard à disputer durant le week-end des 18-19 décembre 2021 serait complétée la semaine prochaine avec des rencontres non jouées les 4-5 décembre 2021 et, en N3, selon le résultat du match de Coupe de France : HAUTS LYONNAIS / F.C. BOURGOIN JALLIEU.

COURRIER DES CLUBS

- **REGIONAL 2 – Poule B** :

U.S. BEAUMONT

Le match n° 20460.1 : U.S. BEAUMONT / S.C. SAINT POURCAIN SUR SIOULE se déroulera le samedi 11 décembre 2021 à 20h00 au stade de l'Artière.

- REGIONAL 2 – Poule C :

A.S. CHAVANAY

Le match n° 20516.1 : A.S. CHAVANAY / AMBERT F.C.-U.S. se déroulera le samedi 04 décembre 2021 à 19h00 au stade Raphaël Garde de Chavanay.

- REGIONAL 2 – Poule D :

U.S. DIVONNAISE

- Le match n° 20986.1 : U.S. DIVONNE / E.S. DRUMETTAZ MOUXY se déroulera le dimanche 12 décembre 2021 à 14h30.

F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDRAN

- Le match n° 20583.1 : F.C. VALDAINE CLEON D'ANDRAN / U.S. ANNECY LE VIEUX se déroulera le samedi 04 décembre 2021 à 19h00 à CRUAS, stade Gilbert Espeyte.

- REGIONAL 2 – Poule E :

F.C. COTE SAINT ANDRE

Durant la période hivernale, les matchs de championnat à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 14h30 au stade Rémy Jouffrey.

Ent. Sp. du RACHAIS

- Le match n° 20977.1 : Ent. S. DU RACHAIS / CHAPONNAY MARENNES se déroulera le samedi 04 décembre 2021 à 19h00 au stade Albert Batteux à Meylan.

REGIONAL 3 – Poule F :

U.S. MONT BLANC PASSY

A partir du 07 novembre 2021, les matchs de championnat à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 14h30.

REGIONAL 3 – Poule I :

U. SAINT-GALMIER CHAMBOEUF SPORTS

Durant la période hivernale (du 05/11/2021 au 31/03/2022) les matchs de championnat à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 14h30.

REGIONAL 3 – Poule K :

S.C. CRUASSIEN

- Le match n° 21382.1 : S.C. CRUAS / F.C. VAREZE se disputera le samedi 11 décembre 2021 à 19h00 au stade Gilbert Espeyte à Cruas.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance